

CONTRAT DE SPONSORING

EUROPA INFLUENCER AWARD 2026 — 19 septembre 2026 · Espace V, Av. Jean Fourgeaud, 93420 Villepinte

Entre les soussignés

L'ORGANISATEUR

Europa Influencer Award, organisé par
Indiaculture, Jiboombaa, LumièreAgency.
Représenté par : **Mr Djaz**, Responsable de
publication
Contact :
europainfluenceraward@gmail.com · +33 6
52 88 90 60

LE SPONSOR

Raison sociale :
Adresse :
SIREN :
Représenté par :

Article 1 — Objet

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le Sponsor associe sa marque à l'événement « Europa Influencer Award 2026 » et bénéficie des contreparties décrites à l'Article 3.

Article 2 — Formule choisie

Formule	Montant HT
☐ Title Sponsor (exclusif)	2 000 €
☐ Co-Sponsor	1 500 €
☐ Sponsor	1 000 €

Article 3 — Contreparties

Title Sponsor : 5 billets VIP ; visibilité maximale sur écrans LED ; logo premium sur tous les supports ; présentation officielle ; collaboration privilégiée avec les influenceurs ; publications réseaux sociaux avant/pendant/après ; stand promotionnel ; accès networking VIP ; mention à la cérémonie.

Co-Sponsor : 3 billets VIP ; visibilité écrans LED ; logo sur supports sélectionnés ; présentation officielle ; publications réseaux sociaux ; networking influenceurs/médias.

Sponsor : 2 billets VIP ; visibilité pendant l'événement ; logo sur le mur des sponsors ; mention Sponsor Officiel ; présence réseaux sociaux ; networking.

Article 4 — Obligations du Sponsor

Fournir les éléments de marque (logos HD) avant le 01/09/2026 ; régler la somme selon l'Article 6 ; respecter la charte et l'image de l'événement.

Article 5 — Obligations de l'Organisateur

Assurer les contreparties de l'Article 3 ; mentionner la marque du Sponsor dans les supports convenus ; garantir le bon déroulement de l'événement.

Article 6 — Paiement

50 % à la signature, 50 % au plus tard le 10/09/2026, par virement ou HelloAsso. Aucun remboursement après le 01/09/2026 sauf annulation du fait de l'Organisateur.

Article 7 — Propriété intellectuelle & droit à l'image

Chaque partie reste propriétaire de sa marque. Le Sponsor autorise l'Organisateur à reproduire son logo pour les besoins de l'événement. L'Organisateur reste propriétaire des captations de l'événement.

Article 8 — Données personnelles (RGPD)

Les données collectées dans le cadre du présent contrat sont traitées par l'Organisateur pour la gestion du partenariat, et ne sont jamais cédées à des tiers. Droits d'accès/rectification/effacement : europainfluenceraward@gmail.com.

Article 9 — Force majeure & annulation

En cas de force majeure (art. 1218 C. civ.), les parties sont libérées de leurs obligations. Si l'événement est annulé du fait de l'Organisateur, les sommes versées sont remboursées au prorata des contreparties non fournies.

Article 10 — Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. À défaut d'accord amiable, compétence exclusive des tribunaux de Bobigny (93).

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires.

L'ORGANISATEUR

Mr Djaz

Signature :

LE SPONSOR

Signature :